



Municipalité Saint-Frédéric
850, rue de l'Hôtel de Ville
Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0
Tél : 426-3357 / Fax : 426-1259

Le 7 juin 2021

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 :

Au 31 décembre 2020, les états financiers de la municipalité de Saint-Frédéric présentent des revenus de fonctionnement de 1 763 091\$ soit une augmentation de 29 943\$ sur l'année précédente. En raison du changement des règles budgétaires par le gouvernement, nous terminons l'année financière avec un excédent de 144 496\$, alors que nous sommes habitués d'arriver beaucoup plus près de l'équilibre, comme il se doit. En effet, il nous est maintenant interdit de considérer tout l'effort que nous avons fait de réserver 115 000\$ dans des réserves pour la réalisation de projets spéciaux avant la fin de l'exercice financier ce qui nous donne en fait un surplus réel de seulement 29 496\$ soit 1,7% de nos revenus. Encore cette année, on constate qu'il y a eu un très rigoureux exercice de suivi de l'utilisation des budgets disponibles. Enfin, une allocation inattendue de 53 924\$ nous est arrivée du gouvernement du Québec en raison de la pandémie de Covid-19.

Le surplus accumulé libre s'élève au 31 décembre 2020 à 284 616\$, ce qui est un montant tout juste suffisant pour couvrir les situations imprévues sans ruptures de liquidités et pour absorber les importants projets en démarrage dans notre municipalité en attendant le financement à long terme. En plus de ce surplus libre, la municipalité a affecté des provisions pour des dépenses futures dans des fonds réservés dont le total s'élève à 131 743\$ à la fin de l'exercice financier 2020. Ce montant est composé d'une réserve de 30 000\$ pour les interventions d'urgence et incendie, de 10 000\$ pour l'entretien de l'eau potable, de 20 000\$ pour l'entretien de l'eau usée, de 10 000\$ pour la mise en place d'un éco-centre municipal, de 40 000\$ pour l'entretien de l'édifice municipal, de 20 000\$ pour la gestion du ruissellement des eaux de surface et enfin de 1 743\$ qui provient de la CDI et qui sera éventuellement affecté à l'affichage dans le parc industriel.

À la fin de l'exercice 2020, la dette totale de la municipalité s'élevait à 2 195 800\$. De ce montant, une proportion de 331 494\$ est supportée par le gouvernement du Québec dans le cadre de divers programmes de subvention qui sont étalés sur plusieurs années. La municipalité est responsable d'assumer entièrement le reste de cette dette soit un montant de 1 864 306\$ ce qui nous impose un fardeau de la dette de 240 173\$ en capital et intérêts pour l'année 2020. Ce portrait ne reflète cependant pas l'ampleur considérable des défis financiers qui nous attendent au cours des prochaines années compte tenu de l'ampleur des travaux requis pour mettre à jour nos infrastructures municipales. Les investissements à prévoir de plusieurs millions sont une préoccupation importante du conseil municipal compte tenu de l'impact majeur sur le fardeau de la dette à long terme sachant que nous n'avons pas d'emprunts qui viennent à échéance avant plusieurs années. Dès l'année 2021, des travaux d'envergure sont déjà en marche afin de bien

amorcer ces correctifs et il faut pouvoir compter sur les meilleurs leviers de financement afin de rencontrer nos objectifs.

Le rapport de l'auditeur externe :

L'audit externe de la situation financière de la Municipalité de Saint-Frédéric pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été réalisée par les experts comptables de la firme Blanchette Vachon SENCRL qui ont également dressé les états financiers conformément aux exigences légales en vigueur.

Suite à l'exécution de son mandat, l'auditeur précise, dans le rapport de l'auditeur indépendant que : « Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Frédéric au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Martin Nadeau
Maire